

FICHE SANITAIRE DE LA MJC : ANNÉE 2026-2027

IMPORTANT DOSSIER COMPLET :

Pour être validé, le dossier de votre enfant doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

- La fiche sanitaire 2026-2027
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Une attestation de responsabilité civile en cours de validité.
- Attestation de QF CAF (sinon le tarif le plus haut sera appliqué)

NOM :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le : À :

Sexe : ☐ M ☐ F

RESPONSABLE LÉGAL 1

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Profession :

Employeur :

Adresse

Ville :

Tel : Tel urgent :

RESPONSABLE LÉGAL 2

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : Prénom :

Profession :

Employeur :

Adresse

Ville :

Tel : Tel urgent :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS et CAF

Mail (en majuscules) :

Quotient familial : N° allocataire C.A.F. :

Assurance Familiale couvrant l'adhérent :

VACCINATIONS :

(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations. Fournir une photocopie du carnet de vaccination de l'enfant)

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Vaccins Obligatoires	OUI	NON	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos					
Poliomyélite				Pneumocoque	
DT Polio					
OU Tétracoq				Rubéole- Oreillons- Rougeole	

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

☐ Rubéole	☐ Rhumatisme Articulaire aigu	☐ Varicelle	☐ Angine	☐ Scarlatine
☐ Rougeole	☐ Coqueluche	☐ Oreillons	☐ Otite	☐ Autres

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Suit-il un traitement médical ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre une ordonnance de moins d'un an et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES ALLERGIES SUIVANTES ?

☐ Asthme ☐ Alimentaires ☐ Médicamenteuses ☐ Autres (animaux, plantes, pollen)

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir :

.....

Si votre enfant est allergique à certains aliments et qu'il a besoin de traitements particuliers :

.....

Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales : des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ?

.....

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier ?

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Comportement de l'enfant, Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, difficultés de sommeil, énurésie nocturne. Toute chose que vous jugerez utile que nous sachions pour bien accueillir votre enfant, l'animer dans sa journée et l'accompagner dans sa construction personnelle.

.....

.....

AUTORISATIONS ET SIGNATURE

Droit à l'image : ☐ OUI ☐ NON

Je soussigné(e), responsable légal de

....., autorise mon enfant à (*rayez la mention inutile*) :

Participer à toutes les activités de l'association et à prendre tous les moyens de transport, y compris les véhicules personnels des animateurs ou des parents d'autres adhérents de la MJC.

- Partir seul
- Partir avec :

.....

- J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date : Signature des responsables légaux :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS :

L'ouverture de l'accueil collectif de mineurs a lieu les mercredis hors vacances scolaires et lors des vacances scolaires. Le centre de loisirs ferme 1 semaine aux vacances de Noël et les 2 premières semaines d'août.

Le fonctionnement d'une journée est le suivant :

7h30-9h30 : Accueil des enfants et des familles

9h30-11h30 : Activités

11h15-13h30 : Repas

14h-16h30 : Activités et couchette pour les plus petits

16h30-17h : goûters distribués par le centre (*Attention : si l'enfant part avant 17h, le goûter n'est pas fourni*)

17h-18h30 : Accueil des familles

Les plannings seront distribués lors des périodes d'inscription à chaque adhérent par mail, ou consultables sur le site de la MJC.

Nous disposons des salles d'animation de Fleurieux et d'Eveux (MJC, salle des sports, salle du Corbusier) ainsi que les installations extérieures (city stade).

Certaines activités peuvent être modifiées suivant les intempéries, la volonté des enfants ou l'avis des animateurs.

Des sorties sont organisées, les lieux et horaires vous seront communiqués par l'équipe d'animation lors des vacances scolaires.

Les prix varient suivant le quotient familial (toutefois des suppléments sont appliqués suivant les sorties réalisées). Une réduction pour au moins deux enfants inscrits sera appliquée lors des vacances scolaires, ainsi que pour une inscription en semaine complète.

Un tarif extérieur est mis en place au regard des subventions versées par les communes de Fleurieux et d'Eveux.

Toute désinscription sera facturée si elle n'intervient pas au moins J-8 23h59 avant le jour de la réservation de votre enfant. (Par exemple : pour une désinscription un mercredi, cela doit être fait avant le mardi de la semaine précédente 23h59).

Merci d'envoyer un mail à : inscription@mjceveuxfleurieux.fr si besoin (la date du mail

sera pris en compte).

En cas de maladie, un justificatif médical sera nécessaire afin de pouvoir disposer d'un avoir ou d'un remboursement (valable uniquement sur l'année en cours). Le justificatif doit être envoyé sous 48h à inscription@mjceveuxfleurieux.fr

Vous avez la possibilité d'accéder au portail famille de la MJC en vous rendant sur le site <https://portail.mjceveuxfleurieux.fr/>

Ce portail est accessible grâce à des codes personnels que nous vous communiquerons sur demande. Il vous permet d'accéder au montant de vos factures, vérifier les informations de votre dossier et voir vos règlements.

La MJC de Fleurieux-Éveux est soutenue par les mairies de Fleurieux et d'Eveux, la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Nous restons sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale et veillons à respecter les règles d'encadrement et de sécurité relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SECTEUR JEUNES :

Toute désinscription sera facturée si elle n'intervient pas au moins 2 jours avant sur les vacances scolaires et lors des soirées ados.

En cas de maladie, un justificatif médical sera nécessaire afin de pouvoir disposer d'un avoir ou d'un remboursement (valable uniquement sur l'année en cours). Le justificatif doit être envoyé sous 48h.

Signature des responsables légaux (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ADHÉSION À LA MJC DE FLEURIEUX-ÉVEUX

Adhésion : Acte volontaire par lequel une personne signifie son désir d'appartenir à une association.

L'adhésion est obligatoire pour accéder à l'accueil de loisirs ainsi qu'aux services dispensés par la MJC. Elle donne le droit de participer à l'Assemblée Générale afin de prendre part à la vie de l'association (donner ses impressions, ses envies sur ce qui a été fait et ce qui se fera). Son coût est de 13€ pour une année scolaire, 2€ supplémentaires sont demandés aux résidents extérieurs de Fleurieux et d'Eveux soit 15€.

Elle implique le respect du règlement de la MJC et l'acceptation de ces statuts.

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie.

La MJC élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission qu'elle décline au travers de ces accueils collectifs de mineurs (centre de loisirs, séjours de vacances, ateliers...).

Elle peut aussi proposer des activités et des services divers aux adultes. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

La volonté éducative de l'équipe d'animation de la MJC est d'aider et d'accompagner les enfants à s'épanouir à travers le jeu et la vie de groupe. Le centre est agréé Centre A'ère c'est-à-dire que toutes les équipes de nos accueils ont choisi de s'engager dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions d'environnement et plus généralement de développement durable.

Pour ce faire nous souhaitons privilégier différents objectifs :

Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant

Prendre en compte l'individu à part entière dans un groupe

Créer du lien avec les familles

Favoriser le vivre ensemble

Prendre en compte et préserver l'environnement des enfants, et en premier lieu, la faune et la flore

Signature des responsables légaux (précédée de la mention « lu et approuvé ») :